

# Comité d'entreprise du 15 septembre 2020

## - Déclaration CFE-CGC : conditions de télétravail chez DXC

**Vos élus CFE-CGC** ont lancé une **ENQUETE SUR LE TELETRAVAIL** auprès des collaborateurs de DXC Technology France. Objectifs

- S'assurer que les salariés de DXC Technologie disposent tout ce qu'il faut pour télétravailler efficacement
- Prévenir les risques en matière de santé et besoin d'équipement spécifiques

A l'issue de celle-ci, nous alertons la Direction sur le fait qu'après 3 mois de pratique, 1/3 des salariés ayant répondu à notre enquête se déclaraient **insatisfaits de leurs conditions de télétravail**.

### **Top 3 des motifs d'insatisfaction**

- Isolement (26%)
- Aménagement et équipements inadaptés (14%)
- Problèmes de déconnexion (10%)

**! Effets négatifs sur la santé** déjà constatés chez 9% des salariés : sédentarité, mal de dos, déprime

➔ 49% des salariés interrogés estiment ne pas être suffisamment équipés

- 50% n'ont pas de chaise ergonomique,
- 36% n'ont pas un espace dédié pour travailler
- 33% n'ont pas d'imprimante / scanner
- 32% n'ont pas de bureau
- 20% considèrent que leur installation ne permet pas de travailler sans difficulté de concentration

➔ Besoins d'achats

- 28% des salariés ont besoin d'acheter une chaise ergonomique
- 22% imprimante scanner et 13% un bureau
- 11% ont des besoins complémentaires : 2ème écran, casque

**La CFE-CGC tient à rappeler les éléments suivants :**

- L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. Cette obligation est une obligation de résultat
- L'article L. 4122-2 du Code du travail mentionne : « Les mesures prises en matière de santé et de sécurité au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs.
- la santé physique et "mentale" des collaborateurs **ne doit pas être "oubliée"** au détriment des seules contraintes financières.

**sur base de ces articles et des éléments tirés de l'enquête CFE-CGC de DXC :**

- Nous demandons à ce que soient dégagé un budget pour équiper les salariés qui en ont besoin et que soit créer une commission spécifique pour suivre ce point. Nous demandons à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour accompagner les salariés en souffrance.
- Nous sommes en train de finaliser le dépouillement des résultats et ferons part à la direction d'autres éléments clefs lorsque nécessaire.

Depuis 1989 la CFE-CGC est présente chez DXC pour défendre les collaborateurs et nous sommes profondément investis dans cette mission.

Nous demandons aux autres organisations syndicales de ne pas exploiter ces résultats et ces alertes qui sont tirés d'une enquête dont la CFE-CFC a le copyright

Sabrina Pichard-Gardette

Représentante Syndicale CFE-CGC auprès du CE